



COMMENT DEVENIR JUGE-ARBITRE

Le corps arbitral en France comporte cinq grades de Juge-Arbitre :

- Juge-Arbitre Stagiaire
- Juge-Arbitre Départemental
- Juge-Arbitre Régional
- Juge-Arbitre National
- Juge-Arbitre International

La formation commence par un stage « Stage Organisation de Compétitions et apprentissage des logiciels d'aide à la gestion des compétitions de Badminton ».

1. **Le stage « Stage Organisation de Compétition» (SOC)** : Ce stage est organisé sous la responsabilité conjointe de la Commission Compétition et de la Commission d'Arbitrage (Départementale ou Régionale)

Le candidat participe à un stage de formation de 15 heures pendant lequel il reçoit une formation théorique dont le contenu porte sur :

- le Règlement Général des Compétitions et les règlements particuliers,
- la confection des tableaux et le tirage au sort manuel et assisté par ordinateur
- Formation à l'utilisation des logiciels d'aide à la Compétition (4-5 heures),
- la tenue de la table de marque,
- L'organisation d'une compétition.

A l'issue du stage, une attestation de suivi de stage lui est remis.

2. **Le stage de Juge Arbitre (SJA)** : durée 14 heures

A l'issue de ce stage et du contrôle de connaissances inclus dans ce stage, le stagiaire devient Juge Arbitre Stagiaire à la condition impérative qu'il soit au moins Arbitre départemental (il n'est pas nécessaire d'être en activité).

3. **Pour devenir Juge Arbitre Départemental :**

Pour devenir Juge-Arbitre Départemental, le juge Arbitre stagiaire doit valider la partie pratique de sa formation. La formation pratique se fait en situation : le Juge-Arbitre stagiaire exerce la fonction de Juge-Arbitre Adjoint d'un Juge Arbitre confirmé. Deux ou plusieurs mises en situation sont nécessaires en alternant les rôles et les Juges Arbitres examinateurs. Après concertation le stagiaire peut devenir ou non Juge Arbitre Départemental.

Une fois Juge-Arbitre Départemental, il peut exercer la fonction de Juge-Arbitre Adjoint ou de Juge-Arbitre dans des tournois ou des compétitions Départementales ou de Ligue.

4. **Pour devenir Juge-Arbitre Régional :**

Pour devenir Juge Arbitre Régional le Juge-Arbitre Départemental doit présenter un dossier personnel d'activité comportant pour chaque compétition pour laquelle il a exercé une fonction de Juge-Arbitre ou de Juge-Arbitre Adjoint, le rapport du Juge-Arbitre et tout autre document qu'il a pu élaborer pour la compétition (tableaux horaires, règlement particulier, etc...).

S'il apparaît dans le dossier d'activité sur 2 années consécutives qu'il n'y a pas eu de problèmes particuliers pour des compétitions de niveau ligue (ouverte à des joueurs C-D-E-NC), le Juge-Arbitre devient Régional.

La décision est prise au niveau de la Commission Nationale d'Arbitrage sur proposition de la Commission Régionale d'Arbitrage.

5. Pour devenir Juge-Arbitre National :

Pour devenir Juge-Arbitre National, le Juge-Arbitre Régional avec au moins 2 années consécutives d'activité comme Juge Arbitre Régional doit avoir un dossier concernant des compétitions récentes de niveau national ouvertes aux joueurs A et B. Il passe un examen pratique qui se déroule de la façon suivante : le candidat est Juge-Arbitre sur une compétition de niveau national où l'examineur est présent ou bien Juge-Arbitre Adjoint. L'examineur doit être Juge-Arbitre National.

La liste des examinateurs est établie par la C.N.A. chaque année.

6. Activité et formation continues :

Les grades de Juge-Arbitre ne sont pas acquis à vie. Le grade peut se perdre si le Juge-Arbitre ne répond plus aux critères et a fortiori si le Juge-Arbitre n'a plus d'activité. Un Juge-Arbitre qui serait resté sans activité pendant une durée assez longue, sera réintégré dans le grade qui correspond à son niveau réel du moment et/ou devra participer à nouveau à un stage. Des journées d'information ou de recyclage peuvent être organisées par les C.R.A. ou la C.N.A.. Les Juges-Arbitres doivent se tenir au courant des évolutions des règlements et les tenir à jour. La liste des Juges-Arbitres Stagiaires Départementaux, Régionaux et Nationaux sera établie chaque année au vu de leur déclaration d'activité.

7. Âge des Arbitres :

L'âge minimum requis pour obtenir le diplôme de Juge-Arbitre est celui de la majorité (pour des raisons de responsabilité). Il est possible de commencer la formation avant la majorité et de suivre le stage de Formation d'Arbitre à partir de l'âge de 16 ans.